

**M. Stevens:** Madame le président, bien entendu, je ne connais pas les riches amis de mon honorable collègue, mais s'il estime qu'on devrait changer la loi à cause de certaines activités de ses amis qui détiennent des terrains de stationnement municipaux, il devrait certainement le recommander au ministre des Finances. Pendant que le ministre s'en occupera, il ne devrait pas de son côté faire quelque chose qui nuira à la construction de maisons au Canada.

Comme le député représente une circonscription du centre de Toronto, il ne sait peut-être pas que le prix des maisons au Canada est inabordable pour l'acheteur moyen et que cela dépend partiellement de l'inéptie du gouvernement fédéral. C'est surtout à cause des mesures que le gouvernement a prises ou négligé de prendre qu'il existe un problème dans ce domaine. Je veux simplement dire que si le ministre examine attentivement la proposition, il se rendra compte qu'en l'appliquant, on compliquerait la construction de maisons au Canada au lieu de simplifier la situation.

**Une voix:** Voyons ce que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a à dire à ce sujet.

**M. Stevens:** Je céderais volontiers la parole au ministre d'État chargé des Affaires urbaines, parce que je suis curieux de savoir s'il a lui aussi adopté, au sujet de la construction des maisons, l'attitude ridicule qui est reflétée par l'article 7 du bill.

● (2150)

**M. Benjamin:** Il me tarde aussi d'entendre le ministre des Finances. Le député de York-Simcoe a parlé des propriétaires et du tort que cet article va leur causer. Je prierais le ministre de donner de plus amples détails sur l'article en question, pour ma gouverne comme pour celle du député de York-Simcoe, en ce qui concerne le propriétaire qui possède un terrain pendant un certain nombre d'années avant d'y construire une maison. Cet article va-t-il lui être désavantageux ou non?

**M. Gilbert:** Avant que le ministre réponde, j'aimerais signaler la présence du ministre d'État chargé des Affaires urbaines, qui est très renseigné là-dessus. Peut-être pourrait-il nous expliquer les effets de cet article et ce qui est arrivé avant sa présentation. Quel montant d'impôt la société Cadillac et certaines entreprises de Toronto payent-elles une fois qu'elles ont bénéficié de cet article?

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Madame le président, pour répondre à la question du député, je signale que le propriétaire d'un terrain ne peut en déduire les frais parce qu'il ne s'agit pas d'une entreprise commerciale dans son cas; le propriétaire n'est donc nullement désavantagé. Le député de Regina Lake Centre peut conclure ce qu'il voudra de ce que le représentant de York-Simcoe cherchait à dire.

**M. Malone:** Madame le président, je n'avais pas l'intention de traiter de cet article ce soir, mais après avoir écouté les commentaires des députés, j'en ai conclu que cette question me concernait sûrement. Au fur et à mesure que se déroule le débat, je crois comprendre au fond que les terrains seront plus accessibles et quelque peu moins chers pour ceux qui veulent se bâtir une maison. A première vue, cela me semble une initiative tout à fait heureuse et nous devons l'appuyer.

Cependant, il y a un commentaire que j'aimerais faire et que, j'espère, le ministre écoutera avec attention parce

#### *Droit fiscal*

qu'à mon avis, si cet article doit permettre de disposer de plus de fonds de terres, il faudra tenir compte du facteur dont je vais parler. Je crois qu'il s'agit ici de terres agricoles.

On suppose au Canada que notre pays regorge de bonnes terres. En fait, de par la façon même dont le Canada s'est développé sur le plan culturel, nos citoyens se trouvent sur les meilleurs sols. On peut se demander pourquoi certaines grandes villes des Prairies comme Winnipeg, Saskatoon, Regina, Lethbridge, Red Deer et Edmonton, ont toutes été construites au beau milieu d'anciens lits de lacs géologiques. Chacune de ces villes a été construite en pleins sols limoneux; presque toutes reposent sur des sols de catégorie 1 et 2, suivant la classification internationale des sols qui va de 1 à 7.

Les Canadiens croient que leur pays dispose de toutes sortes de richesses productrices d'aliments. Mais, en fait, si la population du Canada continue à augmenter au rythme prévu—et c'est l'opinion d'un spécialiste en sciences de la terre—notre pays aura beaucoup de difficulté à se nourrir en l'an 2000. Les États-Unis perdent plus de terres agricoles, presque 100,000 acres de sol par année qui est de la bonne terre arable. Si on regarde la péninsule du Niagara, la vallée de l'Okanagan et le littoral des diverses côtes, bien que je me rende compte qu'on essaie de rendre plus de terres disponibles, le fait est que la disposition proposée par le ministre aura de grandes répercussions négatives sur notre société.

Si je puis avoir l'attention du ministre, j'aimerais lui demander si le cabinet a étudié ou non l'aspect de la protection des terres pour que nous n'utilisions pas constamment, pour la construction domiciliaire et l'aménagement, nos rares terres arables et fertiles.

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** On se préoccupe beaucoup au cabinet de la disposition progressive des terres agricoles à des fins urbaines due surtout aux lois de zonage et à l'application de lois foncières de compétence provinciale. Le ministre de l'Agriculture, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines et d'autres ont communiqué avec leurs homologues provinciaux pour voir ce qui peut se faire à l'échelle nationale pour préserver les terres agricoles. Il s'agit là avant tout d'une responsabilité des provinces. Nous ferons tout ce que nous pourrions dans le cadre de notre politique démographique et de notre politique d'urbanisation pour collaborer à un sage usage des terres par les provinces.

**M. Malone:** Madame le président, je suis en grande partie d'accord avec le ministre qui a dit que, d'une manière générale, le sol et les autres ressources étaient du ressort des provinces. J'aimerais cependant lui poser la question suivante: S'il s'agit d'une ressource provinciale, que se passe-t-il pour le projet de construction d'un aéroport à Pickering? Il y a plus, qu'en est-il de la décision déjà prise, qui relève manifestement de la compétence fédérale à propos de l'aéroport d'Edmonton?

Lorsqu'on a décidé de construire un aéroport satellite, trois endroits ont été choisis. Par la suite, deux ont été retenus: l'un de ces endroits comportait 45 p. 100 de sol de catégorie 7 et 50 p. 100 de sol de catégorie 6. L'un est considéré comme terrain non agricole et l'autre comme pâturage permanent non améliorable. Mais l'endroit finalement choisi était constitué en totalité de sol de catégories 1 et 2. La décision relève du fédéral. On a utilisé en tout 1,444 acres de terrain et tout ceux qui s'y connaissent un peu en agriculture diront que cela représente une superficie appréciable.